



Compte rendu de la réunion du 20 décembre 2018

Thèmes du jour

- Points divers
- Comment réinventer la démocratie ?

Participants : 7 personnes présentes (Denise, André, Francine, Daniel, Jean-Claude, Muriel, Thierry)

Points divers

Réunion mensuelle : Avec l'accord de tous, les réunions mensuelles auront désormais lieu le 3^{ème} mardi de chaque mois à 19 h (*ce changement est à confirmer à la mairie*)

Subvention communale : Lors de l'assemblée générale, sur proposition d'Antoine Allegrini, il a été envisagé de demander une subvention à la commune. Ceci permettrait une certaine autonomie pour des opérations comme l'achat de fleurs pour Jardinons Mallemort ou le tirage de photos et affiches pour les expositions ou animations organisées par l'association. La demande de subvention est à faire très rapidement avant la fin de l'année. Cependant les statuts actuels de l'association interdisent la demande de subventions communales.

A ce jour, l'association bénéficie d'une subvention préfectorale de 500 Euros. Après discussion il est convenu de faire les choses dans l'ordre et de prendre le temps de changer les statuts avant de demander une subvention communale (assemblée générale extraordinaire à convoquer).

Page Facebook : Thierry propose la création d'une page Facebook pour diffuser plus largement les sujets traités par l'association. Pour éviter les commentaires abusifs, il s'agirait d'une page sans possibilité de commentaire permettant uniquement le partage d'informations et de liens vers les articles du site actuel.

Annulation du PPRI : Denise fait part de la décision du tribunal administratif d'annuler le PPRI de la Durance (Plan de Prévention des Risques d'Inondations). Curieusement le PPRI est annulé sur la forme (défaut de concertation préalable) mais invoquant des arguments tenant au fond (interrogations sur la validité du modèle de simulation des crues),...

Conseil municipal : Un conseil municipal quelque peu tendu a eu lieu la veille. Les points suivants sont à noter :

- **Piboulon** : La majorité n'a pas eu le courage de répondre aux questions/propositions que notre association avait adressées aux membres du conseil municipal : demande d'avis des commissions Environnement et Education et création d'une commission extramunicipale. L'opposition n'a évoqué que les remarques concernant Voltalia. Selon Eric Bruchet, Voltalia n'aurait pas concouru à l'appel d'offre de la CRE cette année, ce qui expliquerait son absence parmi les lauréats cet été.
- **Projet logements Rue F. Mistral** : Les riverains étaient présents pour entendre la réponse faite à leur pétition (le courrier correspondant serait resté sans réponse formelle, d'où le passage par une question de l'opposition). Le manque de concertation préalable avec les riverains a notamment été mis en exergue par l'opposition.
- **Programme d'Intérêt Général** : Le PIG (Programme d'Intérêt Général) mis en place par la Métropole a pour but de financer la réhabilitation de logements insalubres ou vétustes. Voté en 2015 pour 3 ans, il devait permettre la réhabilitation de 7 logements par an, soit 21 logements. Le versement d'une subvention pour la réhabilitation d'une maison de la Grand rue a été voté. Il s'agit du seul dossier soumis en 3 ans !
Mallemort n'est peut-être pas Marseille mais il n'en demeure pas moins un vrai problème de réhabilitation de l'habitat vétuste dans le centre ancien. Le PIG tel qu'il a été mis en œuvre ne répond manifestement pas à ce besoin. Ce dispositif qui impose des réhabilitations complètes paraît difficile à mettre en œuvre par les propriétaires, il conviendrait de le repenser et de faire des efforts pour mieux le faire connaître.
- **Adoption de la modification n°1 du PLU** : Cette modification a été adoptée sans susciter de commentaire ! Tout se passe comme si les élus votaient sans aucune connaissance du dossier et des remarques faites au cours de l'enquête publique. Thierry rappelle notamment que la commune n'a pu donner aucune preuve que les modifications de la ZAC du golf étaient bien des rectifications. Celles-ci seraient a priori illégales.
Que ne ferait-on pas pour faire plaisir aux aménageurs....

Comment réinventer la démocratie ?

Compte tenu du nombre important de « points divers » ce thème n'a pas pu être abordé en profondeur.

L'article L2141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) consacre *le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent*, en tant que *principe essentiel de la démocratie locale*.

Dans la réalité, notre démocratie « représentative », où les élus sont censés représenter les citoyens et être porteurs de leurs attentes, n'est en fait qu'une démocratie « délégative » dans laquelle les élus se pensent seuls habilités à construire la décision publique selon leur vision personnelle et sans être tenu de consulter les citoyens qui les ont élus. Ce mode de pensée est particulièrement bien ancré à Mallemort, aussi bien dans l'esprit des élus que dans celui des administrés.

Jean-Claude et Thierry citent quelques exemples de « déni de démocratie participative » clairement mis en évidence par le dernier conseil municipal :

- Logements rue Mistral : Ce projet n'a donné lieu à aucune concertation préalable avec les riverains concernés. Les réunions d'information si elles ont le mérite d'exister ne sont pas des démarches de concertation car les décisions sont déjà prises.

- Modification du PLU : l'élaboration de cette modification n'a donné lieu à aucune concertation publique (mais l'influence de concertations privées y est manifeste). Le droit de l'association La Parole aux Citoyens d'être concertée au titre de l'article L132-12 du code de l'urbanisme n'a pas été respecté. Depuis le mois de mars, 8 rendez-vous pris avec Mme le Maire ont été successivement annulés...
- Piboulon : Le conseil municipal n'a apporté aucune réponse aux propositions formulées par notre association : on ne saura pas pourquoi nos « représentants élus » refusent la création d'une commission extramunicipale Environnement. De même, on ne connaîtra pas l'avis des commissions Education et Environnement sur l'intérêt pédagogique et environnemental du Piboulon (en supposant que ces commissions aient été autorisées à débattre du sujet...)
- Impossible au public de s'exprimer comme cela se pratique en début ou en fin de séance dans certaines communes (exemples tout près de chez nous : Lambesc ou Rognac)

Suite à la dernière assemblée générale, il est convenu d'une réunion mensuelle le premier mardi de chaque mois avec Antoine Allegrini (premier adjoint) et Bruno Laquay. Cette réunion pourra être l'occasion :

- D'une part de se coordonner avec la commune pour préparer les animations envisagées par l'association (Jardinons Mallemort, Mallemort à bicyclette, promotion développement durable, Journées du Patrimoine,...)
- D'autre part d'apporter des réponses à nos questions et propositions.

Cette réunion sera l'occasion de proposer diverses démarches visant à mieux associer les citoyens aux choix et aux décisions de la commune. La première réunion est prévue le 8 janvier prochain, d'ici-là il est convenu de préparer un certain nombre de propositions concrètes sur ces sujets.

Mallemort le 26 décembre 2018

Thierry